

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Dominique GILLES, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Hubert LEHMANN, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Martine TANDEAU DE MARSAC, Yves CHABRIER, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Philippe STEYAERT, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-023 : REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose que la collecte des cartons des associations de commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige soit effectuée en 2013 dans les mêmes conditions qu'en 2012.

Il est donc proposé de reconduire le montant des redevances perçues en 2012, auprès des associations de commerçants soit 1 000 € à Saint-Léonard de Noblat et 345 € à Sauviat sur Vige.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Fixe le montant de la redevance de collecte des cartons 2013 pour les adhérents de l'association « AVEC St Léonard » à 1 000 € et pour ceux de « l'Union Commerçante et Artisanale Sauvigeoise » à 345 €.

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1er semestre de l'année et l'autre moitié, le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12<sup>ème</sup>.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE ST LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/02/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/02/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-023 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20130221-2013-023-DE

---

**Date de décision :** 21/02/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires